

TERMS AND CONDITIONS

250 RAINSFORD LANE
SWS Enterprises

The following terms and conditions are recommended under Section 39 of the Community Planning Act:

- (a) The final site plan for the apartment buildings on Lot 05-104 satisfy all requirements of the R-6 Zone and be substantially in accordance with Map III attached to Planning Report 141/2006, (including a 5 metre height variance), to the satisfaction of the Development Officer,. Detailed parking and landscaping plans be provided to the satisfaction of the Development Officer prior to a building permit being issued.
- (b) The final site plan for the row dwelling development on Lot 05-105 satisfy all requirements of the R-6 Zone to the satisfaction of the Development Officer. Detailed parking and landscaping plans be provided to the satisfaction of the Development Officer prior to a building permit being issued.
- (c) Final design of the apartment buildings on Lot 05-104 be substantially in accordance with Map IV attached to Planning Report 141/06 (including a 5 metre height variance), and the row dwellings on Lot 05-105, including building orientation, be to the satisfaction of the Development Officer.
- (d) The final plan of subdivision be substantially in accordance with Map IV attached to Planning Report 45/05 to the satisfaction of the Development Officer.
- (e) Access and servicing be to the satisfaction of the Director of Engineering and Public Works.
- (f) A detailed lot grading plan and storm water management plan be submitted to the satisfaction of the Director of Engineering and Public Works.

CONDITIONS

250, ALLÉE RAINSFORD
SWS Enterprises

Les conditions suivantes sont recommandées en application de l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* :

- (a) Le plan de situation définitif des immeubles d'habitation situés sur le lot 05-104 doit répondre à toutes les exigences de la zone R-6, être conforme, dans une large mesure, au plan III du rapport d'urbanisme 141/2006 et être à la satisfaction de l'agent d'aménagement, y compris une dérogation relative à la hauteur de 5 mètres. Un plan détaillé d'aménagement paysager et du stationnement doit être établi à la satisfaction de l'agent d'aménagement avant que le permis de construire soit délivré.
- (b) Produire, pour l'aménagement des maisons en rangée du lot 05-105, un plan final du site qui satisfait à toutes les exigences de la zone R-6, et fournir des plan détaillés de stationnement et d'aménagement paysager, avant la délivrance du permis de construire, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- (c) La conception définitive des immeubles d'habitation situés le lot 05-104 doit, dans une large mesure, être conforme au plan III du rapport d'urbanisme 141-06 (y compris une dérogation de hauteur de 5 mètres) ainsi que les habitations en rangée situées sur le lot 05-105, y compris l'orientation des immeubles, et être à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- (d) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 45/05 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- (e) Assurer l'accès et la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- (f) Soumettre des plans détaillés de nivellement du lot et de gestion d'égout pluvial à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

- | | |
|--|--|
| <p>(g) The 8% public land dedication be taken in cash to the satisfaction of the Community Services Department.</p> <p>(h) All required easements to be granted gratuitously to the City of Fredericton and other utilities.</p> <p>(i) The developer agrees to negotiate in good faith with the City of Fredericton for the acquisition of right-of-way triangles at the intersection of the proposed street and Rainsford Lane.</p> <p>(j) The developer and/or contractors obtain all necessary approvals from the Department of Training and Employment Development regarding construction blasting regulations prior to water and sewer installation, and road and building construction.</p> | <p>(g) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant à la satisfaction des Services communautaires.</p> <p>(h) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres entreprises de services publics toutes les servitudes nécessaires.</p> <p>(i) Négocier de bonne foi avec la Ville de Fredericton la vente des droits de passage en forme de triangle à l'intersection de la rue prévue et de l'allée Rainsford.</p> <p>(j) En tant que promoteur ou entrepreneur, obtenir, avant l'installation des services d'eau et d'égout et la construction routière et résidentielle, toutes les approbations requises du ministère de la Formation et du développement de l'emploi découlant des règlements sur le dynamitage.</p> |
|--|--|



Alex Forbes

Assistant Director / directeur adjoint
Development Services Department / Services d'aménagement